

## INTRODUCTION

Le projet d'établissement qui vous est présenté poursuit l'objectif de décrire, en quelques pages, le fonctionnement d'une institution.

Fruit d'une réflexion commune, il repose avant tout sur des valeurs, les mêmes qui ont présidé à la création de l'association : respect de la personne et de ses droits, soutien et accompagnement de la personne dans l'exercice de ces droits. Ces valeurs seront une référence pour les professionnels dans leur action quotidienne.

Depuis la description du cadre de vie jusqu'à la déclinaison de l'organigramme, en passant par la présentation de la mise en œuvre du projet d'accompagnement, cet écrit témoigne de la volonté d'une équipe pluridisciplinaire de préciser, en quelques lignes, les objectifs visés et les choix méthodologiques retenus pour mener à bien ses missions.

Ce projet reste avant tout un document évolutif, qui devra connaître des mises à jour régulières. L'institution, étant une structure en perpétuel mouvement, doit garder comme fil conducteur de toujours chercher à s'adapter à la population accueillie.

En recherche permanente de perfectionnement, l'établissement pratique l'ouverture sur l'environnement et cultive les relations avec divers partenaires, dans le but de créer un contexte profitable aux jeunes.

En 2005 est apparu le concept de « secteur » regroupant les deux structures de l'association accueillant des enfants et adolescents, l'IME de St Leu d'Esserent et l'EME du Plessis Pommeraye, sous une direction commune. Ce secteur s'est doté en 2010 d'une structure supplémentaire, le SESSAD (Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile) situé à Creil.

Petite entité d'une plus grande entité, le Secteur Enfance inscrit sa filiation avec l'association dont il n'est qu'un maillon de la chaîne, mais non des moindres puisqu'il est celui par lequel tout a commencé.

Lucie LERMUSIAUX  
Directrice du « Secteur Enfance »

## I - PRESENTATION GENERALE

### **1-1 Création de l'établissement**

#### 1-1-1 Date de création de l'établissement

Un Institut Médico-Pédagogique ayant été créé à Cramoisy, plusieurs parents d'enfant handicapé mental habitant la région de Creil ont sollicité l'Association pour la création d'un externat. Un terrain a donc été recherché dans ce but.

L'Association a été déclarée, selon la loi 1901, le 14 Juin 1967, publication au J.O. le 30 Juin 1967. L'acquisition de la propriété a eu lieu le 28 septembre 1967.

L'Externat Médico-Educatif a ouvert le 15 Janvier 1968.

#### 1-1-2 Etapes significatives depuis la création

La convention avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie du Nord de la France a été signée le 8 mars pour effet au 15 janvier 1968. La convention avec l'aide sociale aux infirmes, aveugles et grands infirmes a été signée le 13 avril 1968 pour effet au 15 janvier 1968.

Au départ, ont été accueillis 12 enfants de 6 à 18 ans (garçons et filles) déficients mentaux "semi-éducables". L'évolution des effectifs s'est faite d'une façon progressive entre 1968 et 1972. En mai 1969, l'effectif agréé était de 60 places.

Un agrément a été obtenu en avril 1972 pour la création d'une section EMPRO de 24 places devant accueillir des jeunes filles de 16 à 20 ans.

En décembre 1974, un agrément provisoire a permis de poursuivre l'accueil des jeunes filles jusqu'à l'âge de 25 ans en attendant l'ouverture du Centre d'Aide par le Travail à Cramoisy.

Depuis 1980, l'établissement est entièrement mixte.

De janvier 1986 au 5 août 1993, l'Externat accueille 50 enfants et adolescents.

A l'occasion de la révision de l'annexe XXIV, l'agrément est devenu : E.M.E. de 50 places -mixte- accueillant des enfants et des adolescents de 4 à 20 ans déficients intellectuels avec troubles associés compatibles avec la vie collective.

### **1-2 Cadre institutionnel**

L'Association "le Clos du Nid de l'Oise" est la personne morale détentrice de la personnalité juridique. Elle est l'employeur de l'ensemble des salariés. Tous les établissements sont régis en référence à la Convention

Collective Nationale de 1966. Une convention spécifique, signée avec l'Éducation Nationale, permet à l'EME de recruter sous "contrat simple" un professeur des écoles qui assure l'enseignement spécialisé.

Le 30 juin 1975 était adoptée la loi N°75-534 d'Orientation en faveur des personnes handicapées, créant un véritable statut social de la personne handicapée et affirmant la nécessité de les intégrer à tous les aspects de la vie collective : scolarité, travail, loisirs. La loi 75-535 relatives aux institutions sociales et médico-sociales désigne les établissements concernés, instaure les schémas départementaux, les conditions d'agrément.

Les deux textes sont inséparables : l'un établit des droits et l'autre les modalités de fonctionnement.

Le décret N° 89-798 du 7 octobre 1989 remplaçant les annexes XXIV au décret du 9 mars 1956 fixe les conditions techniques d'agrément des établissements autour des besoins des individus.

La loi 75-535 a été rénovée par la loi N° 2002-2 du 2 janvier 2002. Ce dernier texte instaure, entre autres, la mise en place de nouveaux documents concernant le suivi des jeunes et les relations entre l'enfant, la famille et l'établissement.

Enfin, la loi du 11 février 2005 œuvrant pour l'égalité des droits et des chances, pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, est venue instaurer l'Unité d'Enseignement, scellant par le biais de convention un partenariat entre le secteur médico-social et l'Éducation Nationale.

Les 50 places de l'EME sont réparties comme suit :

- Un semi-internat pour enfants et adolescents constitué de deux sections :
  - une section d'éducation et d'enseignement spécialisé (EMP),
  - une section d'initiation et de première formation professionnelle (EMPRO)

En janvier 2010, à l'occasion de la création d'un SESSAD, l'effectif global est modifié (passage de 57 à 58 prises en charges –pec-), ainsi que sa répartition, pour devenir :

- semi-internat de 48 places à temps plein
- 2 places à temps partiel pour 10 pec

L'intégration sociale individuelle est favorisée par l'EME, lorsqu'elle est possible, dans les ateliers d'arts plastiques, stages en ESAT. Dans l'ensemble de l'établissement, une prise en charge alternée ou conjointe avec d'autres structures (Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP), Centre Médico-Psycho Pédagogique (CMPP), Hôpitaux de jour,

de nuit, services spécialisés, foyers d'hébergement) peut être mise en place en référence au projet individuel.

## **1-3 Le cadre de vie**

### 1-3-1 Les lieux d'accueil

Les locaux, actuellement composés d'une maison bourgeoise et de plusieurs préfabriqués disposés en forme de U, encadrent une cour intérieure plantée d'arbres et de jeux.

Le parc est un lieu ressource pour des ateliers comme le jardinage. Le tout compose un espace clos, un cadre contenant, rassurant, qui donne un caractère de sécurité et de calme.

La disposition de plain-pied des bâtiments préfabriqués facilite la communication entre les groupes et le début de l'autonomie dans les déplacements. Chaque lieu est clairement identifié. Les locaux sont fonctionnels, en rapport avec l'âge des enfants, des adolescents et à leurs différentes activités.

### 1-3-2 Les lieux de travail

Tout est fait pour que les conditions d'accueil et de travail soient les meilleures possibles. Les bâtiments sont clairs et bien entretenus. Enfants et personnels disposent d'un matériel adapté, rénové, avec le souci de toujours répondre aux normes de sécurité. Cette conception d'un bon environnement "hôtelier" est un élément important pour que chacun se sente bien dans son lieu de vie ou de travail. C'est donc aussi un facteur d'efficacité dans l'accomplissement de notre mission.

### 1-3-3 L'environnement, les conditions écologiques

L'EME est situé au Hameau du Plessis Pommeraye à 3 kilomètres de Creil en direction de Senlis. L'ensemble est entouré d'un parc verdoyant qui offre un grand espace de jeu et des possibilités d'activités motrices favorables au développement psychomoteur.

## **1-4 Les populations accueillies**

L'EME accueille des enfants et des adolescents des deux sexes de 4 à 20 ans, déficients intellectuels avec troubles associés compatibles avec la vie collective. L'effectif global est de 50 jeunes de diverses origines. L'agrément de l'EME l'autorise à recevoir de jeunes déficients intellectuels dont le degré de difficultés est important. On peut classer en trois catégories les origines des handicaps présentés :

- *handicap mental d'origine organique*

- génétique (trisomie 21 en particulier),
- accidents néonataux, encéphalites.

- *handicap mental résultant de troubles psychiatriques*
  - psychoses, qui devront toutefois avoir été l'objet d'un traitement spécifique et être "stabilisées".
- *handicap mental résultant de carences psychoaffectives*
  - carences éducatives, situation d'abandon, de maltraitance.

Certains des enfants accueillis cumulent ces handicaps. Les problèmes de comportement ont provoqué pour la majorité d'entre eux l'échec scolaire et l'exclusion. L'aggravation du contexte social général tend à augmenter le nombre de ceux qui allient handicap organique, troubles psychiques et difficultés sociales.

Les origines des candidatures sont multiples :

- enfants déscolarisés en attente d'une place en institution,
- provenance du milieu scolaire, souvent après avoir suivi un cursus spécialisé (classe d'adaptation, suivi en CMPP),
- atteinte des limites d'une intégration scolaire, même adaptée, en particulier en cours d'ULIS école ou ULIS collège.
- enfants issus du secteur de psychiatrie infanto-juvénile, pris en charge en hôpital de jour, et dont l'évolution permet d'envisager une structure comme la nôtre,
- venant d'autres établissements spécialisés :
  - suite au déplacement de la famille,
  - réorientation vers un établissement plus adapté,
  - après un parcours en EMP pour une entrée en EMPRO.

L'EME fonctionnant en semi-internat, tous les enfants et adolescents habitent la région sud de l'Oise dans un rayon de 20 à 25 Kms autour de Creil. Les transports quotidiens sont essentiellement organisés par l'Association. Ce sont des transports collectifs, communs aux différents établissements du Secteur Enfance. Des lieux de regroupement sont définis pour fluidifier l'organisation des transports. Cette organisation complexe veille à ce que la durée de ces ramassages soit limitée et la sécurité assurée.

## **1-5 Evolution du statut des jeunes**

L'EME est situé dans l'Oise, dans le bassin creillois, au sud du département. Une observation sur plusieurs années nous montre que, pour certaines familles, les difficultés d'ordre économique sont de plus en plus prégnantes et amènent à multiplier les interventions des services sociaux de secteur, de prévention ou de protection judiciaire.

Ces raisons nous font constater une augmentation régulière du pourcentage de jeunes sous la responsabilité de l'Aide Sociale à l'Enfance

(ASE). La responsabilité est donc partagée entre la famille, l'ASE (famille d'accueil, voire MECS, foyer de l'enfance) et l'établissement.

Nous notons également une augmentation du nombre de jeunes dont les difficultés socio-familiales et les conséquences de carences éducatives qui peuvent en découler viennent s'ajouter à la déficience intellectuelle.

## II - MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

### 2-1 Procédure d'admission et origine des candidatures

La procédure d'admission représente le premier contact de l'enfant et sa famille avec l'institution et la première étape de son parcours individuel. C'est dire l'importance de cette démarche où les souhaits et les aptitudes sont évalués afin de préparer le projet le mieux adapté. Le processus est le suivant :

- Le dossier de candidature est adressé à l'établissement par la MDPH. Examen de la candidature par l'équipe de "coordination" : directeur, psychologue, chef de service, assistante sociale ; éventuellement rencontre avec l'équipe éducative précédente.

- Convocation de la famille et de l'enfant en deux temps :

1. Visite de l'établissement,
2. Entretien avec la Direction puis entretien avec le psychologue, le chef de service et l'assistante sociale.

- Réponse adressée à la famille :

- Entrée
- Attente de place disponible
- Réexamen du dossier de candidature par la MDPH

C'est au cours des différentes rencontres et de façon progressive pour une meilleure perception de l'établissement par les familles, que les informations et documents de référence sont présentés.

### 2-2 Missions et finalités de la prise en charge

L'établissement accueille des enfants et adolescents déficients intellectuels, orientés par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), **tous capables de préapprentissage simples**. Cette notion de "progrès possible" doit sans cesse guider notre action.

Une institution à vocation médico-éducative doit justifier, par sa pratique, la ligne de travail exposée dans son projet. La cohérence de l'action est indispensable. Pour ce faire, il est primordial que l'équipe adhère au projet global. Chacun, selon son rôle et sa fonction, en est partie prenante. Ce projet, qui s'applique à tous, devient un code

commun, un point de repère collectif, nécessaire du fait de la mouvance et de la multiplicité des intervenants.

Nos principales missions peuvent se résumer en quatre points essentiels:

- 1 -rechercher, de façon permanente, l'épanouissement et l'équilibre psychoaffectif, le bien-être des enfants, des adolescents et des jeunes adultes
- 2 -développer leurs possibilités manuelles, physiques et intellectuelles, en adaptant à chacun, selon ses difficultés, un rythme de progression,
- 3 - responsabiliser et rendre les jeunes plus autonomes, dans tous les aspects de la vie quotidienne,
- 4 -les préparer à "l'après EME", quelle que soit l'orientation retenue finalement.

Ces lignes directrices de notre action étant tracées, il convient de définir les moyens mis en œuvre par l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement pour atteindre ces objectifs.

L'offre de prestation de l'établissement doit être identifiable et compréhensible, tant pour l'enfant que pour sa famille.

C'est la raison pour laquelle plusieurs documents leur sont remis. Le projet global de travail est présenté dans un livret de suivi individuel nommé **Projet Educatif Individuel (PEI)**. Ce livret est le lien entre la personne accueillie, la famille, l'institution et les partenaires éventuels. Elaboré à partir du recueil des attentes et besoins exprimés par la famille et le jeune, il entre en fonction **après la synthèse d'entrée** dans les trois mois qui suivent l'admission.

Le projet est présenté au jeune et sa famille par l'éducateur référent et le chef de service éducatif. Il est consultable à tout moment par toute personne directement concernée. Chaque enfant se voit, dès son arrivée, désigner un **référent**, membre de l'équipe éducative. Sous la responsabilité du chef de service, il veille au suivi des objectifs et a une vision globale de l'accompagnement. Il participe à l'évaluation du parcours de l'enfant et est un interlocuteur privilégié pour la famille.

L'action éducative est centrée sur la mise en place, pour l'enfant ou l'adolescent, d'un milieu protégé et d'un cadre structurant à même de favoriser son développement. Il s'agit, non seulement de pourvoir à un accueil, mais aussi de répondre à des besoins quotidiens ou à des soins nécessités par l'état de l'enfant.

## **2-3 Exercice de la mission**

Deux sections composent l'Externat :

- l'Externat Médico-Pédagogique (EMP, Pré-Emplo) ayant pour objectif l'enseignement général (au sens : large,) l'éducation

- l'Externat Médico-Professionnel (EMPRO) visant les apprentissages préprofessionnels

Sur le plan pédagogique, l'objectif est de permettre aux enfants de développer au maximum leurs possibilités, en proposant une situation de préapprentissage, voire d'apprentissage, avec des progressions adaptées. Chaque enfant est inscrit et participe selon ses capacités à divers ateliers : Unité d'Enseignement, éveil préscolaire, sport, travaux manuels, enseignements techniques, ainsi qu'à des activités dont l'approche est culturelle ou artistique.

Les jeunes sont répartis en trois groupes assurant une fonction d'accueil et d'appartenance stable. Les activités proposées sont définies à partir des différents projets individuels en regroupant les besoins de plusieurs enfants.

Chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire participe donc au soin et à l'éducation des jeunes à partir :

- d'un groupe de vie quotidienne,
- de sous-groupes à valeur pédagogique, fonctionnant le matin et l'après-midi : activités d'ateliers, d'apprentissage et d'éducation,
- d'une ou plusieurs activités à l'intérieur de l'établissement et, dans certains cas, activités se déroulant à l'extérieur, dans des lieux de loisirs des villes environnantes (bibliothèque, gymnase).

L'accès à l'apprentissage n'est pas immédiat et il faut d'abord favoriser l'expression individuelle, étape indispensable du processus d'acquisition des connaissances. Celles-ci pourront ensuite être utilisables dans la vie quotidienne et favoriser le développement.

### **2-3-1 L'EMP : Le vivre ensemble**

Au sein de l'E.M.P, l'axe essentiel de travail est le « vivre ensemble ». Les jeunes sont encouragés à trouver leur épanouissement dans la prise d'autonomie (gestes de la vie quotidienne, réalisation de consignes simples lors d'atelier d'éveil préscolaire) mais également par de petites responsabilités au cœur du groupe (service de table).

De plus, ils sont amenés à développer leur communication et une attitude adaptée par le biais de sorties extérieures (bibliothèque) et d'activités ludiques (ateliers de l'après-midi : bricolage, expression et jeux moteurs) dont la fiche technique se trouve en annexe.

### **2-3-2 Le PRE-EMPRO : Faire pour apprendre**

Ce groupe se veut être l'intermédiaire entre le groupe EMP et EMPRO. Il s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 15 ans.

Afin de les préparer au passage à l'EMPRO, il leur est proposé des ateliers d'initiation à l'EMPRO (cf fiches en annexe). L'essentiel de la mission est de leur faire intégrer des consignes précises (mettre une tenue de travail, respecter les règles d'hygiène spécifiques aux ateliers et à avoir un comportement responsable dans une dynamique de travail).

Des ateliers de type culturel, créatif, sportif et de bien-être leur sont également proposés, à différents temps de la semaine afin de favoriser leur épanouissement personnel.

A partir de 14 ans, nous leur proposons des immersions à l'EMPRO en participant aux repas et aux ateliers.

Le projet personnalisé du jeune dépend de ses attentes et de ses besoins, pour certains en lien avec l'Unité d'Enseignement et le service paramédical.

### **2-3-3 L'EMPRO**

#### **L'EMPRO : Exercice de la citoyenneté, préparation à l'âge adulte et professionnalisation**

L'EMPRO accueille les jeunes de 15 à 20 ans. L'étayage médico-éducatif qui y est proposé s'inscrit dans la cohérence des axes de travail initiés les années précédentes.

Chaque jeune est considéré comme un sujet et un adulte en devenir. L'autonomie, la responsabilisation, la confiance en soi sont développées afin de favoriser les apprentissages.

En recherchant le consentement éclairé, en écoutant les attentes, les désirs du jeune, le projet personnalisé est mis en œuvre.

A partir de 15 ans, la participation aux ateliers Empro, à celui de vie citoyenne, à l'unité d'enseignement pour certains, permet de donner davantage de sens au travail.

Les ateliers « Techniques de collectivité », « Atelier espaces verts », « Atelier métiers de l'artisanat », « Atelier cuisine », « Atelier de soutien (pâtisserie, espace floral,) » permettent aux jeunes des mises en situation et une progression qui tient compte des compétences de chacun (La fiche descriptive de chacun de ces ateliers est disponible en annexe).

Dès 18 ans, le projet d'orientation vers le secteur adulte est préparé en lien avec la famille. Le jeune signe à nouveau son contrat de séjour, il a le choix de ne plus faire que deux ateliers, des stages en immersion en Esat ou en foyer de vie sont proposés. La participation au Forum, les différents partenariats (CPEF,...), les visites d'établissements, la préparation des attestations de sécurité routières (ASSR), à l'autonomie dans les transports venant compléter l'aspect professionnel.

### **2.3.4 Les groupes thérapeutiques**

Il s'agit de groupes co-animés par la psychologue et un autre professionnel (éducateur ou assistante sociale). La visée de ce type de prise en charge est double : permettre aux jeunes de progresser individuellement en s'appuyant sur les interactions du groupe ; et d'autre part, d'élargir la prise en charge thérapeutique en utilisant des supports autres que le face à face des entretiens.

#### **2.3.4.1 Masques en Scène**

Ce groupe cherche à favoriser la mise en mots des affects et la confiance en soi par le biais du jeu théâtral et des masques. Il permet d'extérioriser les émotions et de donner vie à l'imaginaire. Masques en scène est co-animé par la psychologue et une éducatrice.

#### **2.3.4.2. Le Forum**

Il s'agit d'un groupe de parole destiné aux jeunes majeurs (ou proche de l'être), co-animé par la psychologue et l'assistante sociale. Le but est de permettre à ces jeunes d'élaborer leur orientation vers le secteur « adultes », leur majorité, leur avenir et plus globalement de parvenir à se positionner et faire ses propres choix.

### **2-3-5 L'Unité d'Enseignement (U.E)**

#### Organisation et objectifs de la scolarité

L'U.E est dirigée par un Professeur des écoles, coordonnateur, détaché de l'E.N, sous la responsabilité de l'IEN et du chef d'établissement.

Elle accueille de 15 à 20 élèves issus des deux sections EMP-EMPRO.

Pour chaque groupe classe constitué (jusqu'à sept élèves maximum par classe), une pédagogie différenciée et un cadre de travail rassurant et privilégié sont assurés.

Malgré leurs difficultés d'apprentissages scolaires, les élèves qui ont subi un échec scolaire antérieur massif réussissent progressivement à restaurer leur statut d'élève et à acquérir les savoirs fondamentaux de base.

Les deux cycles de l'école sont représentés :

- Le cycle 1 : moyenne section / grande section
- Le cycle 2 : CP, CE1, CE2

Les objectifs prioritaires du projet de l'U.E sont précisés dans le projet de l'Unité d'Enseignement.

## Les enseignements dispensés

En classe, les axes de travail sont les suivants : la maîtrise de la langue française, les principaux éléments de mathématiques (nombres et calcul, géométrie, résolution de problème, grandeurs et mesures), la culture scientifique et technologique, la culture humaniste (histoire, géographie, les arts), la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, les compétences sociales et civiques, l'autonomie / initiatives.

## Le Projet Pédagogique Individualisé

Les modalités de la scolarité de l'élève et son contenu sont assurés et étudiés dans le cadre de réunions de projet et en E.S.S (équipe de suivi de scolarisation) où sont exposés le **Projet Pédagogique Individualisé** et le **GEVA-SCO** (guide d'évaluation scolaire).

- Ces documents institutionnels sont la base de l'élaboration du **P.P.S** (projet personnalisé de scolarisation) de l'élève.

### **2-3-6 Les orientations après l'EME**

En fonction de l'évolution du jeune et de son projet, une réorientation peut être envisagée tout au long de son parcours.

L'orientation vers le secteur « adultes » des jeunes de l'EME est le résultat d'une évaluation de l'équipe pluridisciplinaire, en lien avec l'intéressé et sa famille.

Tout au long du processus d'orientation, l'Assistante Sociale de l'EME se tient à la disposition des familles pour les informer, les conseiller, les accompagner et les guider dans les différentes démarches.

- L'année des 18 ans :
- Informations diverses à la famille concernant les possibilités d'orientation vers le secteur « adultes », les mesures de protection...
- Constitution du dossier de demande d'orientation auprès de la MDPH.
- A réception de la notification d'orientation de la MDPH, un dossier de candidature est établi par l'EME et adressé aux établissements envisagés, avec l'accord de la famille. Des visites et éventuellement des stages sont proposés avant l'admission ou l'inscription sur liste d'attente du jeune dans l'établissement pour adultes.

### **2-3-7 Les séjours extérieurs**

Ces séjours peuvent se dérouler dans une structure différente de

l'établissement, en dehors des vacances scolaires. Des groupes de niveau sont constitués par l'équipe éducative et les lieux du futur séjour sont retenus en fonction de leur apport pour le groupe retenu. Ces périodes permettent aux enfants d'utiliser, dans un environnement différent, les acquisitions faites tout au long de l'année.

### **2-3-8 Les vacances**

Les vacances sont la période pendant laquelle l'établissement suspend son fonctionnement. Les périodes retenues sont toujours situées en même temps que celles du département de l'Oise pour permettre aux enfants de retrouver les frères et sœurs ou, pour les parents, d'organiser les vacances familiales.

Il est à noter que le statut de l'établissement (réalisation de 208 jours d'ouverture) entraîne pour les enfants une quantité moindre de vacances qu'à l'Education Nationale (environ de moitié).

### **2-3-9 Les repas**

Les repas sont un des moments privilégiés de l'accompagnement éducatif. Les jeunes y sont encadrés par les éducateurs qui prennent leurs repas aux tables des enfants en essayant, selon les effectifs, d'être un encadrant par table. Cela permet de gérer au mieux la tenue et les conduites alimentaires des enfants. Le repas est un lieu idéal pour établir et développer la relation éducative.

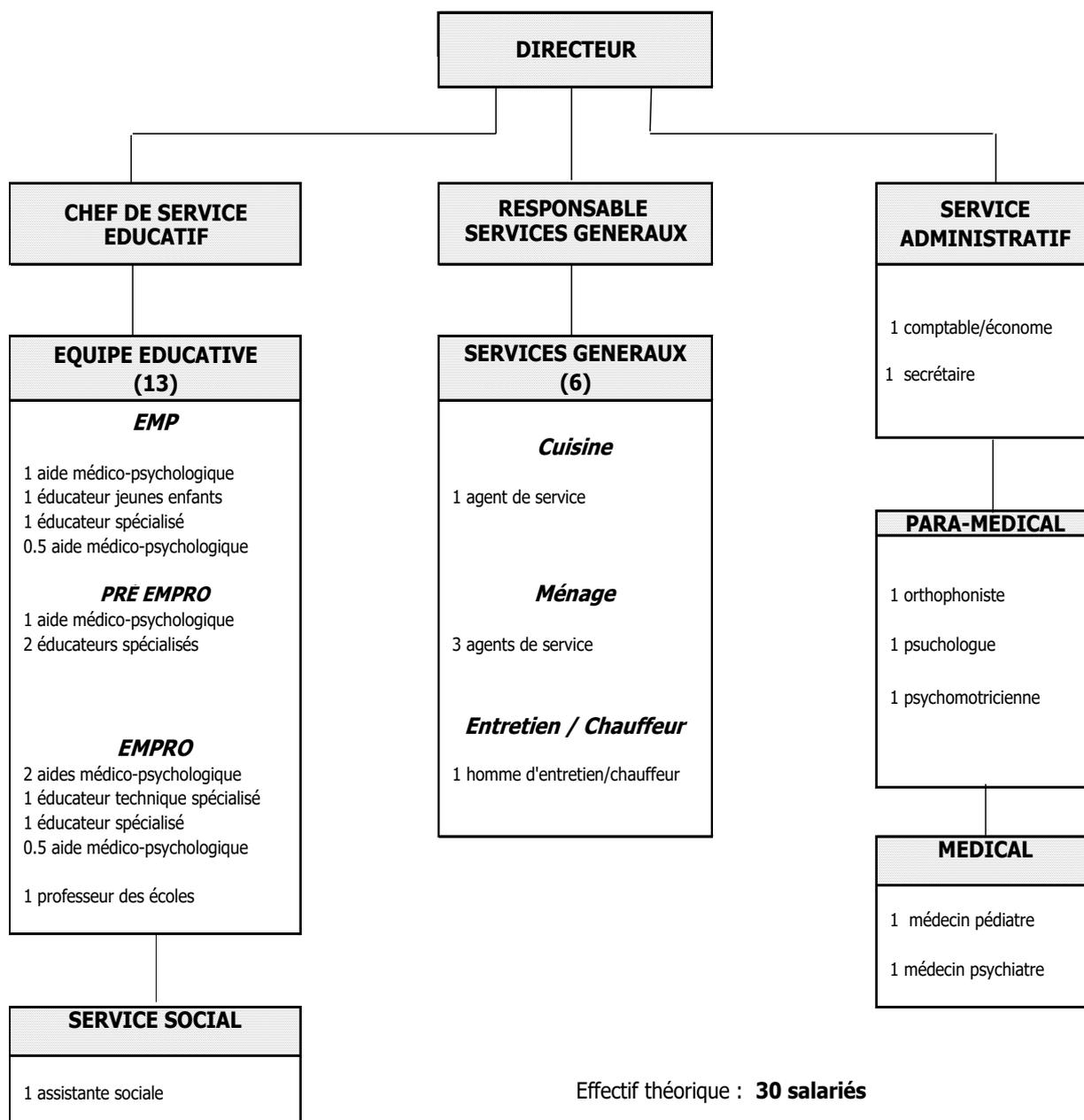
## **2-4 Relations avec les familles**

De nombreuses opportunités favorisent les rencontres, à notre initiative ou à celle des familles. Elles peuvent nous contacter sans difficulté, quel que soit l'interlocuteur souhaité. Tout est mis en œuvre pour faciliter les échanges et la circulation de l'information :

- les rendez-vous peuvent être pris par téléphone ou par courrier, courriel
- deux fois par an pour chaque section, la réunion médico-éducative permet aux familles de rencontrer l'ensemble des intervenants,
- un premier rendez-vous avec le référent de l'enfant est pris au terme de trois mois de présence, à la suite de la "synthèse d'entrée", pour présentation du projet individuel (PEI),
- rencontres préparatoires à l'orientation,
- à l'occasion de manifestations festives (fête de fin d'année).

## 3-1 Les ressources humaines

### 3-1-1 Organigramme



### 3-1-2 Les équipes de l'EME

#### L'équipe de DIRECTION

Composée du directeur et des chefs de service éducatif, elle se concerte pour les problèmes relevant de l'application du projet d'établissement, de certains aspects de la gestion du personnel, des relations entre l'EME et son environnement. Au-delà des orientations propres à l'établissement, cette équipe travaille dans le cadre de la mission associative.

#### L'équipe EDUCATIVE

Composée de treize personnes, sous la responsabilité du chef de service, elle regroupe des qualifications diverses (aides médico-psychologique, accompagnant éducatif et social, éducateur technique spécialisé, éducateurs spécialisés, professeur des écoles), mais tous les intervenants partagent de manière égale la responsabilité de l'application du projet ou de l'animation d'un groupe. Cette co-responsabilité dans l'exercice de la mission est un facteur de cohésion, d'entraide, et surtout de cohérence d'équipe. L'accompagnement éducatif inclut le repas de midi que les encadrants prennent en compagnie et à la table des enfants.

#### L'équipe MEDICALE / PARAMEDICALE

Les médecins, et plus particulièrement le médecin psychiatre, sont les garants de l'ensemble des soins donnés aux enfants et aux adolescents. Le médecin pédiatre assure une surveillance générale des conditions sanitaires d'accueil en collectivité (vaccinations, état de santé général). Elle les sollicite pour les examens complémentaires nécessaires et est donc en lien direct avec les intervenants extérieurs.

*Les prises en charge thérapeutiques sont assurées par :*

- a. Un **médecin psychiatre** décide des prises en charges, reçoit les enfants ou les familles lors des entretiens individuels. Il est l'interlocuteur privilégié des instances médicales extérieures.
- b. **Orthophonie** : les difficultés de recrutement pour ce poste ont amené l'institution à développer un travail de conventionnement avec des orthophonistes exerçant en libéral mais rétribuées par l'établissement.
- c. Une **psychologue** (temps plein), pratiquant des suivis psychologiques réguliers ou ponctuels, des entretiens avec les familles, ainsi que la co-animation de groupes thérapeutiques avec

d'autres membres de l'équipe pluridisciplinaire. Elle apporte également un éclairage clinique à l'équipe de l'institution, et est chargée du lien avec les partenaires du sanitaire. De plus, elle participe aux entretiens de préadmission ainsi qu'aux réunions de coordination. Occasionnellement, elle effectue des bilans psychométriques.

- d. Une **psychomotricienne**, pratiquant des prises en charge à la fois rééducatives et thérapeutiques, ainsi que des bilans psychomoteurs. Un travail de collaboration est mené avec l'équipe éducative afin d'étayer celle-ci sur le développement psychomoteur du jeune et d'affiner la prise en charge globale.

Les différents bilans (psychologiques, psychomoteurs, orthophoniques) permettent d'apporter un éclairage sur les capacités de l'enfant à un moment donné, d'orienter les prises en charge et de mieux préciser la forme et la durée des séances de soutien. Ils sont établis :

- A l'arrivée de l'enfant
- Dans une perspective de réorientation
- Pour des besoins spécifiques.

### Le SERVICE SOCIAL

Ce service, représenté par l'Assistante Sociale fait fonction d'interface entre la personne prise en charge, les familles, l'établissement et le tissu social.

Il répond aux missions suivantes :

- Participation dans la procédure d'admission (accueil et contact avec les familles, la M.D.P.H, les partenaires sociaux et éducatifs)
- Informations (droits, tutelle...) et aide aux familles qui peuvent l'interpeller directement, dans le cadre d'entretiens à l'EME ou de visites à domicile.
- Optimisation du travail en réseau avec les partenaires sociaux dans l'intérêt des personnes accueillis.
- Recherche de lieux de stages, d'établissements en lien avec le projet d'orientation-constitution des dossiers auprès de la M.D.P.H – constitution des dossiers de candidatures vers les établissements.
- Service de suite pour les jeunes ayant quitté l'EME sans solution institutionnelle.

### L'équipe ADMINISTRATIVE

Le service administratif est constitué de deux pôles :

- la comptabilité chargée du suivi du budget, de la gestion du

personnel et de la mise en forme des dossiers administratifs à élaborer,

- le secrétariat, chargé de l'accueil, qui assure les relations avec les familles, les organismes de prise en charge, le suivi des frais de séjour.

### Les SERVICES GENERAUX

L'ensemble de ces services, soit 5 personnes, contribue au bon fonctionnement de l'établissement dans le domaine des transports qu'ils assurent et celui de l'entretien. En effet, pour garantir la meilleure prise en charge, il faut que les enfants évoluent dans un cadre de vie agréable et sécurisé. C'est à ce niveau qu'interviennent tous les personnels des services généraux de l'établissement.

Il est indispensable, pour ces personnels, de bien considérer le milieu dans lequel ils travaillent, et de garder toujours à l'esprit les causes de la présence des enfants dans l'établissement et l'adaptation nécessaire de chaque technicien à un milieu à vocation soignante et éducative.

En ce qui concerne le service de restauration, les repas sont servis selon le système dit de "liaison froide" par l'Etablissement et Services d'Aide par le Travail de l'Association.

### **3-1-3 Les outils de l'établissement**

Pour le bon fonctionnement d'une structure, il est indispensable de disposer de documents de référence qui permettent à chacun de se repérer dans le cadre général, mais aussi, pour l'institution elle-même, de pouvoir répondre aux exigences administratives. Il convient donc d'élaborer des outils simples, compréhensibles et efficaces sans que le poids de la procédure ne limite par trop le dynamisme et la créativité indispensables à l'évolution de tout projet. On trouvera ci-après quelques exemples :

**Administration :** cahier de présence des enfants, cahiers de sécurité, relevé des accidents du travail, gestion du temps de travail quotidien du personnel, documents de suivi budgétaire. Soit tout ce qui concerne l'organisation du travail, de la santé et de la sécurité.

**Educatif :** cahiers de liaison entre services permettant la transmission quotidienne des informations :

- le dossier individuel qui comprend, entre autres, les comptes rendu de synthèse, est consultable sur place (ne peut sortir de l'établissement),
- le PEI, archivé dans le bureau des chefs de service.

Ces documents sont consultables par les professionnels concernés

directement par la prise en charge, par l'enfant et la famille.

**Médical** : le dossier médical, qui appartient au résident, est détenu par le service médical sous la responsabilité du médecin, et n'est consultable par aucun autre service afin de respecter le secret médical.

- **L'Association** :
- **Le service achats** commande les matières premières nécessaires à la confection des menus. Il est responsable de la qualité des repas servis et du respect des normes d'hygiène.
- **Le service des tutelles** gère les biens des personnes handicapées placées sous tutelle par ordonnance du juge.
- **L'école de formation** prépare des salariés du secteur social et médico-social au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social.

Le siège social de l'association demeure l'interlocuteur référent et privilégié des services de l'Etat et du Département. C'est du siège qu'émanent toutes les grandes décisions et orientations politiques, éthiques, pédagogiques, comptables, financières, en fonction des orientations fixées par le Conseil d'Administration.

Vis-à-vis des établissements, le siège joue le rôle de conseil permanent, mais encore, il est chargé de contrôler leur fonctionnement qui doit être cohérent avec les diverses politiques précitées et en adéquation avec les procédures qui doivent être appliquées.

## **3-2 Les lieux de réflexion et de coordination**

### **3-2-1 Instances organisationnelles de réflexion**

- *Les réunions*

Les objectifs étant fixés, il est indispensable de faire régulièrement le bilan sur l'évolution de notre action et d'évaluer si les moyens mis en œuvre répondent aux besoins des enfants et aux buts recherchés.

Par ailleurs, il est nécessaire de définir des instances de travail et de rencontre, afin que chaque membre du personnel puisse s'exprimer, et que la cohérence d'action et le respect du projet institutionnel soient contrôlés et vérifiés tout au long de l'année.

*LA REUNION INSTITUTIONNELLE (une à deux fois par an)*

Au cours de cette réunion qui rassemble l'ensemble du personnel, le directeur retrace les actions menées en faisant un bilan de l'année écoulée et indique les orientations de l'établissement, ainsi que celles de l'Association. Ceci permet à chaque membre de l'équipe d'avoir une vision globale de la politique suivie et favorise la cohérence d'entreprise.

*La REUNION DE DIRECTION*

La réunion regroupe le directeur et les chefs de service éducatif du Secteur Enfance. Au cours de cette réunion sont traités les questions ou problèmes à dimension institutionnelle.

*La REUNION DE COORDINATION (une fois par quinzaine - 2 h)*

C'est le point central de coordination qui concerne les différentes prises en charge des jeunes. Le nombre des participants à cette réunion est volontairement restreint pour plus d'efficacité. A l'équipe de direction s'ajoutent l'assistante sociale et la psychologue. Cette réunion permet un échange de réflexions et des prises de décisions concernant :

- les dossiers de préadmission et d'admission,
- les prévisions de rencontres avec les familles,
- les relations avec les différentes instances administratives,
- les relations avec les établissements extérieurs,
- les problèmes liés à l'orientation à la sortie de l'EME.

*La REUNION DE PROJET (une fois par semaine - 3 h)*

Ce travail permet d'associer réflexion, communication et élaboration. Il favorise les prises de décisions psycho éducatives, pédagogiques et thérapeutiques dans le cadre d'un échange entre les différents participants concernés par la situation de l'enfant. L'examen des résultats observables au travers du projet individuel permet, une confirmation ou un réajustement de l'orientation.

*La REUNION de GROUPE (1 h 00 par semaine)*

Chaque groupe se réunit, évoquant les problèmes de la semaine écoulée et préparant la suivante. Les observations alimentent l'ordre du jour de la réunion qui suit.

*La REUNION D'EQUIPE (une fois par semaine 0 h 45)*

Durant cette réunion, animée par le chef de service éducatif et regroupant l'ensemble du personnel éducatif, sont évoquées les activités, les prises en charge d'ateliers, mais aussi les difficultés particulières pour certains enfants. C'est aussi un lieu de réflexion et de "formation interne" où sont débattues des questions professionnelles liées au projet

d'établissement. On y débat également de sujets d'ordre général présentant un caractère d'exemplarité (violence, sexualité, pathologies...) et qui peuvent amener l'intervention d'autres membres du personnel ou de spécialistes extérieurs.

### La REUNION MEDICO-EDUCATIVE deux fois par an 3h

Il s'agit d'une rencontre entre les parents et leurs enfants d'une part, l'équipe médico-psycho-pédagogique et de direction d'autre part. Elle permet aux parents de rencontrer l'ensemble des membres des équipes citées plus haut afin de faire le point sur l'évolution de leur enfant dans l'EME.

## **3-2-2 Instances organisationnelles de représentation**

- Le Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil est une instance consultative composée de représentants des résidents, des familles, du personnel et de l'organisme gestionnaire (Association du Clos du Nid). Ses représentants sont élus pour trois ans.

Trois réunions sont prévues par année, au cours desquelles sont débattus de sujets ayant trait à la vie de l'établissement : projets éducatifs, transferts, budget, communication avec les familles. C'est un moment important d'échange d'informations, de suggestions de la part des participants. Les débats qui s'y tiennent participent pleinement à la réflexion sur l'organisation de l'institution. Les réunions font l'objet d'un compte-rendu qui est adressé à chaque famille.

- La représentation du personnel

Dans le cadre de la législation, les rencontres avec les représentants du personnel ont lieu :

- 1 fois par mois pour les Délégués du Personnel (D.P.),
- 1 fois par mois pour le Comité d'Etablissement (C.E.),
- 1 fois par trimestre pour le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.),
- 1 fois par trimestre pour le C.E. et le C.H.S.C.T. dans le cadre du suivi de la programmation horaire liée à l'application de la loi sur l'A.R.T.T.

A celles-ci s'ajoutent les rencontres plus informelles avec chacun des représentants, afin de gérer au plus près les problèmes qui peuvent se poser et être résolus sans attendre une réunion officielle et programmée.

## **3-2-3 Instances organisationnelles de proposition**

Afin de permettre le meilleur ajustement de notre projet et de favoriser l'expression des personnes concernées, les réunions de bilan et des

rencontres régulières avec chaque service permettent une circulation de l'information et des questionnements propices à une bonne prise en compte des problèmes à traiter.

Pour les enfants, les diverses réunions animées par les éducateurs permettent aux jeunes de faire des remarques et des suggestions. Il est essentiel qu'ils soient rassurés sur la latitude qui est la leur de pouvoir s'exprimer librement, et que, dans le cadre du projet d'établissement, leur parole soit prise en considération.

### **3-2-4 La formation continue**

Chercher à mettre en place la pédagogie la mieux adaptée suppose, pour chacun des "encadrants", un niveau de qualification minimum. Celle-ci doit se développer avec la volonté d'un perfectionnement et un désir de recherche professionnelle.

Notre politique de formation, elle-même en accord avec celle de l'Association, est l'une des bases de l'évolution de notre structure de travail. L'optique de formation du personnel est une démarche en cohérence avec les objectifs pédagogiques. Chaque année, le plan de formation permet aux salariés d'étoffer des connaissances toujours perfectibles et d'apporter ainsi des réponses mieux adaptées aux besoins des jeunes de l'institution.

### **3-3 Les partenariats**

Le travail en réseau occupe une place de plus en plus importante. Les interlocuteurs sont nombreux, ce qui oblige à une organisation du travail et une gestion du temps rigoureuse. En revanche, les multiples concertations et partenariats apportent beaucoup, tant dans la réflexion que dans les solutions proposées. Nous sommes en lien régulier avec :

- La MDPH, organe de régulation et de décision avec qui nous tentons de trouver les meilleures solutions à des problèmes complexes
- L'Aide Sociale à l'Enfance, responsable d'un nombre accru de jeunes,
- La municipalité, tant dans le travail d'intégration sociale des jeunes que dans l'aide qu'elle nous apporte pour l'insertion professionnelle.
- Les autres établissements avec lesquels les échanges sont réguliers, dans le cadre des admissions ou orientations, ou au travers d'activités culturelles ou sportives communes.
- Les entreprises, démarchées par le service social pour accueillir des stagiaires
- L'Education Nationale, en particulier par le biais de l'intégration scolaire en SEGPA, ULIS
- Le secteur social que nous rencontrons pour des situations de

familles en difficulté

- Le secteur judiciaire (parfois à l'occasion de signalements pour mauvais traitements)
  - Le secteur psychiatrique (hôpital de jour, CMPP) avec lequel nous travaillons dans le cadre de prises en charge partielles.

Citons enfin le CNAP, Association de Parents du Clos du Nid de l'Oise, qui, comme son nom l'indique, rassemble les familles des résidents de l'Association pour des renseignements, des conseils et aides dans les démarches, tant pour les enfants que les adultes.